



Hiver-printemps
2019

Calendrier de formation



FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
D'HABITATION INTERMUNICIPALE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

ASPECTS LÉGAUX

Loi sur les coopératives et règlement de régie interne*

Samedi 2 février – 9 h 30 à 16 h

Rôle et responsabilités du CA*

Samedi 16 février – 9 h 30 h à 16 h

Samedi 4 mai – 9 h 30 à 16 h

Suspension et exclusion

Mercredi 20 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Propriétaire et locataire : les obligations et les bonnes pratiques

Mardi 30 avril – 18 h 30 à 21 h 30

FINANCES

Gestion financière

Mercredi 23 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

Mardi 2 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Préparation du budget

Jeudi 7 février – 18 h 30 à 21 h 30

Préparation à la vérification

Mercredi 6 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Comprendre les états financiers

Jeudi 21 mars – 18 h 30 à 21 h 30

IMMEUBLE

Organisation du comité de gestion de l'immeuble

Mardi 26 février – 18 h 30 à 21 h 30

Dépenses d'entretien et suivi budgétaire

Lundi 1^{er} avril – 18 h 30 à 21 h 30

Planification, réalisation et suivi des réparations

Mercredi 8 mai – 18 h 30 à 21 h 30

PARTICIPATION ET FONCTIONNEMENT

Assemblée générale efficace

Jeudi 21 février – 18 h 30 à 21 h 30

Participation et contrat de membre

Lundi 11 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Ma coop, mon choix

Jeudi 14 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Mardi 14 mai – 18 h 30 à 21 h 30

Gestion avancée de la participation

Lundi 15 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Organisation des comités

Jeudi 18 avril – 18 h 30 à 21 h 30

RELATIONS ENTRE LES MEMBRES

Communication

Lundi 4 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Résolution de conflits

Mardi 26 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Le comité bon voisinage et le règlement d'immeuble

Lundi 8 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Introduction à la médiation*

Samedi 13 avril – 9 h 30 à 16 h

SECRETARIAT

Organisation du secrétariat et préparation des réunions

Lundi 21 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

Prise de notes et rédaction de procès-verbaux

Mardi 5 février – 18 h 30 à 21 h 30

Classement des documents

Mardi 19 février – 18 h 30 à 21 h 30

SÉLECTION ET INTÉGRATION DES MEMBRES

Gestion de la sélection des membres

Mercredi 13 février – 18 h 30 à 21 h 30

ATELIERS GRATUITS

Planification des travaux majeurs

Jeudi 31 janvier – 18 h 30 à 21 h 30

Jeudi 28 février – 18 h 30 à 21 h 30

Jeudi 28 mars – 18 h 30 à 21 h 30

Jeudi 25 avril – 18 h 30 à 21 h 30

Mardi 28 mai – 18 h 30 à 21 h 30

Jeudi 27 juin – 18 h 30 à 21 h 30

Les principales balises de l'accommodement

Mardi 19 mars – 18 h 30 à 21 h 30

La participation est gratuite, mais
l'inscription est requise et le nombre
de places est limité.

INSCRIPTION

En ligne

fechimm.coop/calendrier

Par téléphone

514 843-6929, poste 228

* atelier en deux parties (6h)

Détails sur les plans,
tarifs et crédits de
formation au verso



DES PLANS ADAPTÉS À VOS BESOINS ET VOS DISPONIBILITÉS

Pour répondre à vos besoins en matière de formation, les ateliers de la FECHIMM sur les thèmes incontournables de la vie en coopérative sont proposés dans des formules adaptées à votre réalité et à la disponibilité de vos membres.

LES ATELIERS AU CALENDRIER

Sauf indication contraire, les formations présentées ici sont dispensées à la FECHIMM et donnent accès à une foule d'informations pratiques. Elles constituent des lieux de partage et d'échange entre coopérantes et coopérateurs. Le calendrier est aussi disponible en ligne au fechimm.coop/calendrier.

LES ATELIERS EN COOP

Adaptés à votre réalité et donnés chez vous, avec vos membres, en assemblée générale, en comité ou dans le cadre d'une réunion du conseil d'administration, ces ateliers vous permettent d'approfondir les enjeux qui vous touchent.

LES ATELIERS INTERCOOP DANS VOTRE QUARTIER

Cette formule permet à des coopératives d'un même quartier de se regrouper et de partager les frais d'un atelier de formation.

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION SUR MESURE

À partir des enjeux spécifiques à votre coopérative, ce service vous permet de planifier annuellement vos besoins d'accompagnement et de formation. Vous bénéficiez ainsi d'un service personnalisé et d'une tarification des plus avantageuses.

Pour plus d'information sur nos différents plans de formation, visitez le fechimm.coop/formation ou communiquez avec la FECHIMM au 514 843-6929, poste 353, ou par courriel à soutien@fechimm.coop.

TARIFICATION

ATELIERS AU CALENDRIER

	Membre	Non membre
Atelier (3 h)	55 \$	71,50 \$
Atelier en deux parties (6 h)	110 \$	143 \$

AUTRES FORMULES

Communiquez avec nous au 514-843-6929, poste 353, ou par courriel à soutien@fechimm.coop pour bénéficier du forfait le mieux adapté à vos besoins.

CRÉDITS DE FORMATION

L'adhésion de votre coopérative à la FECHIMM inclut chaque année des crédits de formation. Vous pouvez utiliser ces crédits d'une valeur de 40 \$ chacun pour réduire vos frais de formation.

Les crédits vous sont transmis après réception de votre contribution annuelle de membre. Le nombre de crédits accordés à votre coopérative est déterminé en fonction du nombre de logements qu'elle compte.

- 1 crédit de formation pour les coops de 3 à 15 logements
- 2 crédits de formation pour les coops de 16 à 30 logements
- 3 crédits de formation pour les coops 31 à 59 logements
- 4 crédits de formation pour les coops 60 à 99 logements
- 5 crédits de formation pour les coops 100 logements et plus

POUR UTILISER VOS CRÉDITS

Vous pouvez utiliser un crédit de formation par inscription d'une personne à un atelier. Pour les ateliers en deux parties (6 h), il vous est possible d'utiliser jusqu'à deux crédits par personne.

Pour bénéficier du rabais, vous n'avez qu'à joindre le(s) crédit(s) utilisé(s) au paiement d'une facture relative aux frais de formation et à déduire 40 \$ par crédit utilisé du montant total à payer.